

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE4^{ème} séance de l'année 2015

30 JUL. 2015

Jeudi 16 juillet 2015

DÉLIBÉRATION N°2015.07.04/183

**Construction de la nouvelle unité
de traitement d'eau brute des Abymes :****Délégation de maîtrise d'ouvrage –
Approbation du plan de financement**

Mairie de Pointe-à-Pitre

L'an deux mille quinze, le jeudi 16 juillet, à 09 heures 00, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (salle du Conseil), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de Monsieur Eric JALTON, Président, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 8 juillet 2015.

Présents : 32		
Président		
M. Éric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Ary	CHALUS	1 ^{er} Vice-Président
M. Jacques	BANGOU	2 ^{ème} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	4 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
M. Dominique	BIRAS	11 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
M. Pierre	THICOT	15 ^{ème} Vice-Président
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
M. Fabert	MICHELY	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN (jusqu'à 12h06)	
Mme Josiane	GATIBELZA	
M. Michel	RINÇON (jusqu'à 12h16)	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAS	
Mme Lise Claude	AZEDE	
M. Georges	BERGINA	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
Mme Sylvie	CHAMMOUGON-ANNO	
M. Audry	CORNANO (jusqu'à 13h02)	
Mme Juliana	FENGAROL (à partir de 11h06)	
M. José	GUIOLET	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Jean-Charles	SAGET	
M. Patrick	SELLIN (jusqu'à 12h42)	
M. Olivier	SERVA (jusqu'à 12h44)	
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Nadège	THÉOPHILE (jusqu'à 12h29)	

Excusés représentés : 3
Vice-Président : Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6 ^{ème} Vice-Présidente) Procuration à Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE (à partir de 11h08)
Conseillères Communautaires – Membres du Bureau : Mme Marlène MELISSE-MIROITTE Procuration à M. Jean-Charles SAGET Mme Corinne PETRO Procuration à M. Justin DESSOUT (jusqu'à 10h18)

Excusés non représentés : 2
Conseiller Communautaire - Membre du Bureau : Mme Lyliane PIQUION
Conseiller Communautaire : Mme Héléne MOLLA-POLIFONTE

Absents : 13
Vice-Président : M. Georges BRÉDENT (8 ^{ème} Vice-Président)
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau : M. Justin DESSOUT (à partir de 10h18) M. Dominique THÉOPHILE Mme Francesca FAITHFUL
Autres Conseillers Communautaires : M. Chazy CIRANY (à partir de 11h53) M. Harry DURIMEL Mme Lydia FANHAN-LAURIETTE Mme Célia HATCHI-MIMIETTE Mme Solange LEBLANC M. Maurice LORQUIN M. Daniel MARSIN M. Alix NABAJOTH Mme Ketty WALPO

Le Conseil Communautaire a désigné *Monsieur Jean-Luc CELIGNY* en qualité de Secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, particulièrement ses articles L.1523-2 modifié par la loi n°2005-809 du 20 juillet 2005 relative aux concessions d'aménagement ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DiCTAJ/BRA daté du 1^{er} mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2015.04.03/162 votée le 29 avril 2015 portant examen et vote du budget annexe Eau potable – Exercice 2015 ;
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil Départemental de la GUADELOUPE n°2015/98/2 et CP/A 18 B 1 du 7 mai 2015 ;

Considérant le rapport du Président ;

Considérant le projet de convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ;

Considérant l'avis favorable émis par la Commission Eau de CAP Excellence réunie le 13 mai 2015 ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

ARTICLE 1 – D'approuver le projet de construction d'une nouvelle Unité de Traitement d'eau brute sur le territoire de la ville des Abymes.

ARTICLE 2 – D'autoriser le Président à négocier avec le Centre Hospitalier Universitaire (*CHU*) de Pointe-à-Pitre / Abymes ou tout autre propriétaire, la mise à disposition du foncier par convention d'occupation.

ARTICLE 3 – D'approuver la délégation de maîtrise d'ouvrage pour la construction d'une nouvelle Unité de Traitement d'eau brute des Abymes.

ARTICLE 4 – D'approuver le projet de convention de mandat entre la Communauté d'Agglomération et le Conseil Départemental de la GUADELOUPE, tel qu'annexé à la présente délibération.

ARTICLE 5 – De fixer la participation de la Communauté d’Agglomération CAP Excellence à hauteur de 10% du coût de l’opération soit trois cent mille euros (300 000 €), selon le plan de financement suivant :

▪ Financement FEDER, Etat et ODE	80%	2 400 000 €
▪ Participation du Conseil Départemental	10%	300 000 €
▪ Participation de CAP Excellence	10%	300 000 €
Coût total de l’opération HT :		3 000 000 €
Avance de TVA (<i>Conseil Départemental</i>)		255 000 €
Coût total de l’opération TTC :		3 255 000 €

ARTICLE 6 – D’autoriser le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire et donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 7 – Le Président, le Directeur Général de CAP Excellence, le Comptable Public de la CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l’exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l’Arrondissement de Pointe-À-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, à Madame la Présidente du Conseil Départemental de la GUADELOUPE ainsi qu’à Madame le Comptable Public de CAP Excellence.

Celle-ci pourra faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d’Agglomération CAP Excellence.

Pour copie conforme

Pointe-À-Pitre, le 29 juillet 2015

- Délibération transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Pointe-À-Pitre, le **30 JUL. 2015**
- Délibération transmise au Député-Maire de la ville des Abymes, le **31 JUL. 2015**
- Délibération transmise au Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le **31 JUL. 2015**
- Délibération transmise au Maire de la ville de Pointe-À-Pitre, le **31 JUL. 2015**
- Délibération transmise à Madame la Présidente du Conseil Départemental, le **31 JUL. 2015**
- Délibération transmise au Directeur Général de la Générale des Eaux Guadeloupe, le **31 JUL. 2015**
- Délibération transmise au Comptable Public de CAP Excellence, le **31 JUL. 2015**

Le Président

Éric JALTON



